

LOI N° 015 /PR/2011

*Portant Ratification de l'Ordonnance
N° 008/PR/2011 du 24 Février 2011
Portant Institution du Dépôt Légal
au Tchad*

Vu la Constitution ;

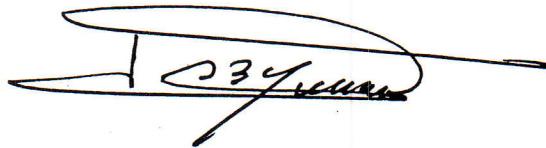
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 Mars 2011 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 008/PR/2011 du 24 Février 2011 portant Institution du Dépôt Légal au Tchad.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *Idriss Deby*

N'Djaména, le 24 Mars 2011.....



IDRISS DEBY ITNO